

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2025-094 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2025, le lundi 19 mai, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : mercredi 7 mai 2025 - Secrétaire de séance : Marcel JACQUIN

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 60 - Nombre de pouvoirs : 12 - Nombre de votants : 72

Étaient présents et ont pris part au vote : Philippe DEYGOUT, Daniel FABRE, Sylvie SONNERY, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Stéphanie PARIS (à partir de la délibération n°2025-078), Thierry DEROUBAIX, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Mohamed ABBES, Lionel MANOS, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILLOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Patrick BLANC, Ludovic PUIGMAL, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Cyril DUQUESNE, Alexandre NANCHI (jusqu'à la délibération n°2025-097), Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Franck PLANET, Elisabeth LAROCHE (jusqu'à la délibération n°2025-094), Jean-Alex PELLETIER, Régine GIROUD, Patrice MARTIN, Denis JACQUEMIN, Nathalie MICOLAS, Pascal COLLIGNON, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ, Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Josiane CANARD, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO, Daniel BEGUET, Sébastien GOBET, Gaël ALLAIN, Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOU, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON, Bernard GUERS.

Étaient excusés et ont donné pouvoir : Vincent MANCUSO (à Joël BRUNET), Gisèle LEVRAT (à Christian LIMOUSIN), Claire ANDRÉ (à Béatrice DALMAZ), Stéphanie JULLIEN (à Alexandre NANCHI), Jean-Luc RAMEL (à Elisabeth LAROCHE), Marie-José SEMET (à Régine GIROUD), Jean ROSET (à Patrick BLANC), Laurent REYMOND-BABOLAT (à Serge GARDIEN), Pascal PAIN (à Eric BEAUFORT), Valérie CAUWET DELBARRE (à Pascal COLLIGNON), Gilbert BOUCHON (à Josiane CANARD), Agnès OGERET (à Viviane VAUDRAY).

Était excusée et suppléée : Maud CASELLA (par Sébastien GOBET).

Étaient excusés : Dominique DELOFFRE, Bernard PERRET, Joël MATHY, Jean MARCELLI, Frédéric BARDOT, Patrick MILLET.

Étaient absents : Patricia GRIMAL, Jean PEYSSON, Maël DURAND, Frédéric TOSEL, Mohammed EL MAROUDI, Fabrice VENET.

Objet : Conditions financières de fin de la mise à disposition d'un véhicule au profit de l'AAPPMA du canton de Saint-Rambert-en-Bugey

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 5 mai 2025 ;

Mme Elisabeth LAROCHE, vice-présidente chargée du Budget, rappelle au Conseil que par une convention datée du 19 décembre 2019, la CCPA avait mis à disposition de l'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) du canton de Saint-Rambert-en-Bugey, un agent à 50 % équivalent temps plein et un véhicule pour la surveillance et l'entretien des berges et des plans d'eau. Cette mise à disposition qui a débuté le 1^{er} janvier 2020 a pris fin le 30 septembre 2024.

Le véhicule utilisé pour assurer ce service a été acquis pour moitié par la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain et pour moitié par l'AAPPMA du canton de Saint-Rambert-en-Bugey. Il a été repris par la communauté de communes.

Afin de permettre à l'association de poursuivre ses activités, il est proposé au Conseil que la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain lui restitue la somme correspondant à 50 % de l'Argus soit 14 654 € /2 = 7 327 €.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de restituer la somme de 7 327 € à l'AAPPMA du Canton de Saint-Rambert-en-Bugey.

.../...

- DIT que les crédits sont prévus au budget principal 2025.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 26 mai 2025
Publiée le 27 MAI 2025*

Le Président, Jean-Louis GUYADER

